



### Sommaire

- I. Objectifs pédagogiques
- II. Public visé & pré-requis
- III. Durée
- IV. Moyens pédagogiques & techniques
- V. Contenu de la formation
- VI. Evaluation & suivi
- VII. Formateurs
- VIII. Tarifs
- IX. Accessibilité aux personnes handicapées
- X. Modalités & délais d'accès
- XI. Informations complémentaires

### I. Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de savoir réaliser un audit énergétique réglementaire sur site (visite d'un bien immobilier).

## II. Public visé & pré-requis

### Public visé :

Les opérateurs de diagnostic technique titulaire d'une certification « Diagnostic de Performance Energétique - Sans Mention » en cours de validité et d'une attestation de formation « formation prévue au d) du 2° de l'Article 1 du Décret n° 2022-780 du 4 Mai 2022 modifié relatif à l'audit énergétique mentionné à l'Article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'Habitation » et dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies par l'article R. 6316-1 du Code du Travail).

### Pré-requis :

- Comprendre, écrire et parler la langue française ;
- Connaître les notions de base de la construction ;
- Être titulaire d'une certification « Diagnostic de Performance Energétique - Sans Mention » en cours de validité ;
- Justifier des compétences nécessaires pour réaliser l'audit énergétique ;
- Être titulaire d'une attestation de formation « formation prévue au d) du 2° de l'Article 1 du Décret n° 2022-780 du 4 Mai 2022 modifié relatif à l'audit énergétique mentionné à l'Article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'Habitation » et dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies par l'article R. 6316-1 du Code du Travail).

## III. Durée

La durée de l'action de formation est de « 1 Journée » soit « 7 Heures ».

#### IV. Moyens pédagogiques & techniques

##### Moyens pédagogiques :

Notre pédagogie sera basée sur une alternance en apport théorique et mise en situation pratique.

Nous utiliserons un vidéoprojecteur et un paper-board.

Nous utiliserons des supports numériques de travail (Sources Journal Officiel de la République Française, ... ).

Des temps d'échanges avec le formateur seront régulièrement mis en place.

##### Moyens techniques - mis à disposition par NAONED Formations :

- Progiciel WINDPE V3 - Version de démonstration - OBBC Développement ;
- Progiciel WINAUDIT - Version de démonstration - OBBC Développement ;
- Échelle télescopique.

##### Moyens techniques - devant être amenés par le stagiaire :

- Ordinateur ou tablette ;
- Laser mètre ;
- Réglette de mesure de l'épaisseur du verre ;
- Boussole.

## V. Contenu de la formation

### Jour 1 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 :

#### Séquence 1 : « Présentation » :

Partie 1 - Présentation des stagiaires et du formateur

Partie 2 - Présentation des objectifs, du programme et de l'organisation de la formation

Partie 3 - Questions et attentes des stagiaires

Jour 1  
Matin  
3 Hrs ½

#### Séquence 2 : « Formation Pratique - Mise en situation réelle - Partie terrain » :

Partie 1 - Le matériel et les outils :

Sous - Partie 1 : Présentation du matériels et des outils

Sous - Partie 2 : Utilisation du matériels et des outils

Partie 2 - Etude d'un cas pratique :

Sous - Partie 1 : Présentation et explication du cas pratique par le formateur

Sous - Partie 2 : Réalisation du cas pratique en groupe de travail avec appui du formateur

Jour 1  
Matin  
3 Hrs ½

### Jour 1 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 :

#### Séquence 3 : « Formation Pratique - Mise en situation réelle - Partie retour en salle » :

Partie 1 - Echanges sur les données collectées

Partie 2 - Saisie des données collectées et analysées sur le progiciel

Jour 1  
A. Midi  
3 Hrs ½

#### Séquence 4 : « Evaluation sur la validation des acquis » :

Partie 1 - Evaluation Théorique (QCM : 40 Minutes)

Partie 2 - Correction de l'Evaluation Théorique avec le formateur (20 Minutes)

Jour 1  
A. Midi  
3 Hrs ½

#### Séquence 5 : « Evaluation de la formation » :

Partie 1 - Questions et retour sur le programme déroulé et les objectifs annoncés

Partie 2 - Evaluation individuelle à chaud de la formation

Jour 1  
A. Midi  
3 Hrs ½

## VI. Evaluation & suivi

### Evaluation :

Les stagiaires seront évalués de façon informelle tout au long de la formation. A la fin de la journée de formation, le stagiaire passera une évaluation de 40 minutes sous forme de OCM.

### Suivi :

Une feuille d'émargement sera signée à la demi journée.

Un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire en fin de formation.

Cette action de formation ne peut en aucun cas être considérée comme une formation « Audit Energétique Réglementaire - Formation Initiale - Diagnostiqueur Immobilier » au regard du Décret n° 2022-780 du 4 Mai 2022 modifié relatif à l'audit énergétique mentionné à l'Article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Cette action de formation est uniquement une formation terrain et ne pourra pas être sanctionné (en fin de formation dans le but d'être communiquée à l'organisme de certification de personne) par la délivrance d'une attestation de formation « formation prévue au d) du 2° de l'Article 1 du Décret n° 2022-780 du 4 Mai 2022 modifié relatif à l'audit énergétique mentionné à l'Article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'Habitation » et dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies par l'article R. 6316-1 du Code du Travail).

## VII. Formateurs

Nos formateurs sont des professionnels qualifiés et expérimentés du métier dans le domaine « Audit Energétique ».

L'organisme de formation dispose d'un processus de sélection et de désignation des formateurs en tenant compte des exigences en matière d'indépendance et d'impartialité ainsi que de leurs compétences.

L'organisme s'assure que ces formateurs ont les mêmes pré-requis que ceux exigés aux stagiaires ainsi que d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine « Audit Energétique ».

Nous nous assurons de la qualification et du développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en œuvre nos prestations de formations à travers des entretiens professionnels, des formations continues des formateurs, des échanges de pratiques, des plans de développement des compétences, ...

## VIII. Tarifs

Formation Inter Entreprise : Tarif par Personne : 300 € \*

Formation Intra Entreprise : Nous Contacter

\* Tarif € HT - Hors Taxes

## IX. Accessibilité aux personnes handicapées

Notre organisme de formation tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation conformément à la loi du 5 Septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel ».

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail :

[contact@naoned-formations.fr](mailto:contact@naoned-formations.fr)

## X. Modalités & délais d'accès

Cette formation est dispensée en présentiel.

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 14 jours avant le début de la formation : Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail : [contact@naoned-formations.fr](mailto:contact@naoned-formations.fr) pour que nous prenions le temps d'analyser vos besoins et d'évaluer les connaissances des stagiaires à travers un questionnaire d'entrée.

A votre demande, nous sommes en capacité d'ouvrir une session de formation sous 10 jours ouvrés.

Une fois ces étapes validées, nous vous adresserons (contrat ou convention de formation) et une convocation sera envoyée au stagiaire par mail une semaine avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

## XI. Informations complémentaires

Dates & Sessions : Nous consulter : Par mail : [contact@naoned-formations.fr](mailto:contact@naoned-formations.fr)

Par téléphone : 02.51.70.17.35

Ou sur notre site internet : <https://www.naoned-formations.fr>

Nombre de Stagiaires par Session : Le nombre de stagiaire minimum pour maintenir une session est fixée à 4.

Par ailleurs, le nombre de stagiaire maximum est établi à 15.